

Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020

Paris 20^{ème}

Vœu au Maire du 20^{ème} et à la Maire de Paris relatif au soutien de la Marche nationale des Sans-papiers, déposé par le Groupe Écologiste du 20^{ème}

Considérant que le Ministère de l'Intérieur estimait en 2019 le nombre de travailleurs et travailleuses sans-papiers en France de 300.000 à 400.000 personnes, soient moins d'1% de la population ;

Considérant les nombreux secteurs qui bénéficient de l'emploi de travailleurs et travailleuses sans-papiers : hôtellerie, aide à la personne, bâtiment, nettoyage, distribution de l'agroalimentaire, livraison à domicile, services d'ambulance... ;

Considérant que les travailleurs et travailleuses sans-papiers ont constitué une part importante des invisibles et « premiers de corvée » qui ont permis le maintien d'activités essentielles à notre société pendant les deux mois de confinement ;

Considérant qu'ils et elles se sont de ce fait davantage exposé.e.s aux risques sanitaires ;

Considérant que leurs conditions de vie difficiles ont rajouté à ces prises de risque, telles des logements exigus et à forte densité d'occupation, ou de maigres ressources ne permettant pas l'achat de masques et de gel hydro-alcoolique pour un usage quotidien ;

Considérant que nombre de leurs employeurs n'ont pas pris toutes les précautions leur garantissant le respect des normes sanitaires dans l'exercice de leur fonction ;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les travailleurs et travailleuses sans-papiers, invisibilisé.e.s par définition, n'ont pu bénéficier du droit de retrait ou du chômage partiel comme les nationaux, à fonction identique, non plus que de l'accueil de leurs enfants ;

Considérant qu'une partie de ces travailleurs et travailleuses, sans contrat de travail, se sont retrouvé.e.s brutalement sans plus de ressources malgré leur participation à l'économie du pays ;

Considérant que les enfants des travailleurs et travailleuses sans-papier se sont retrouvés plus impactés par la fermeture des écoles que ceux de familles plus favorisées ;

Considérant que l'absence de papier ne favorise pas les rapports des personnes avec les agents de police ;

Considérant les 65.000 personnes qui se sont joint.e.s aux manifestations de soutien aux sans-papiers les 30 mai et 20 juin 2020 ;

Considérant les 125 parlementaires qui ont demandé une régularisation des travailleurs et travailleuses sans-papiers ;

Considérant les vagues de régularisation de 2010 et 2011 portées par des employeurs de grandes entreprises ou d'établissements de renom ;

Considérant la longue tradition d'accueil de la Ville de Paris et son statut revendiqué de ville-refuge ;

Considérant l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), dont un des objectifs vise à « organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs dans leur grande diversité » ;

Considérant la Déclaration des Maires à Marrakech du 8 Décembre 2018, rappelant l'objectif 17 du Pacte Mondial pour la Migration: « soutenir des campagnes de sensibilisation visant à faire valoir la contribution positive et à changer les perceptions publiques eu égard aux communautés d'origine, de transit et de destination. » ;

Considérant que la Maire de Paris a voulu symboliser sa reconnaissance pour l'héroïsme et le courage du travailleur sans-papier Mamadou Gassama qui s'était illustré dans le 18^e arrondissement en sauvant un enfant suspendu dans le vide, et ceci en le décorant de la plus haute distinction de la Ville de Paris ;

Considérant les vagues migratoires qui ont structuré l'histoire du 20^{ème} arrondissement sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant l'existence dans l'arrondissement de nombreuses structures associatives impliquées auprès des sans-papiers ;

Considérant les cérémonies de parrainage de sans-papiers organisés avec la LDH et RESF en mairie du 20^e arrondissement depuis 1999 ;

Considérant la mobilisation citoyenne qui a soutenu en 1996, l'occupation de l'Église Saint-Bernard par 300 sans-papiers et leur famille, dans le 20^{ème} le temple Béthanie, par le 3^{ème} collectif en mai 1998 ;

Considérant la mobilisation citoyenne qui a soutenu de 2009 à 2010 l'occupation du 14 rue Baudélique par 3000 sans-papiers et leur famille ;

Considérant la présence de nombreux foyers de travailleurs migrants dans le 20^{ème} arrondissement et d'une tradition de lutte pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs, notamment le foyer Bisson ;

Considérant le vœu du lundi 25 novembre 2019 pour apposer une plaque commémorant ce fait et rendre hommage au courage de ces personnes dans leurs parcours migratoire ;

Considérant qu'une Marche nationale de soutien à la demande de régularisation des travailleurs et travailleuses sans-papiers partira de huit villes de France pour converger à Paris où se tiendra une manifestation parisienne le 17 octobre 2020 ;

Considérant que la ministre déléguée à la Citoyenneté Marlène Schiappa, dans une interview au Parisien du 7 septembre 2020, a dit vouloir « accélérer la naturalisation des personnes de nationalité étrangère en première ligne lors du confinement » ;

Considérant que cette manifestation se dirigera vers l'Élysée afin de remettre au Président de la République un Mémoire développant le rôle joué par les travailleurs et travailleuses sans-papiers pendant le confinement ;

Les élu.e.s du Groupe Écologiste du 20^{ème} demandent :

- **au Maire du 20^e et à la Maire de Paris leur soutien politique pour la Marche nationale des Sans-papiers ;**
- **que la Mairie du 20^{ème} mette à disposition un gymnase pour l'accueil des marcheurs, tel que demandé par le Collectif des Sans Papiers du 20^{ème} (CSP20) ;**
- **que le soutien de la Mairie de Paris à la Marche des Sans Papiers soit affiché sur le fronton de l'Hôtel de Ville.**